

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE DÉCLASSEMENT PARTIEL ANTICIPÉ, LA DÉSFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA RUE MARYSE BASTIÉ APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER, ET DE LA DÉFINITION DU TRACÉ DE LA NOUVELLE VOIE MARYSE BASTIÉ ET SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Par arrêté municipal n°2024-417 en date du 19 juillet 2024, une enquête publique d'une durée de 18 jours portant sur le déclassement partiel anticipé, la désaffectation d'une partie de la rue Maryse Bastié appartenant au domaine public routier, et sur la définition de tracé de la nouvelle voie et son classement dans le domaine public routier aura lieu du **vendredi 30 août 2024 à 8h30 au lundi 16 septembre 2024 à 17h00**.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête resteront déposés à l'accueil de la Mairie de Vélizy-Villacoublay où toute personne pourra en prendre connaissance durant l'enquête publique aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie, soit :

- **Le lundi de 8h30 à 17h**
- **Le mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 20h**
- **Le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**
- **Le samedi de 9h à 12h**

Les observations pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique de déclassement – rue Maryse Bastié
Mairie de Vélizy-Villacoublay
2 Place de l'hôtel de ville -B.P 50051
78146 VÉLIZY-VILLACOUBLAY CEDEX**

Enfin, elles pourront être déposées via le site de ville : **www.velizy-villacoublay.fr / Mes démarches en ligne / Nouvelle démarche / Aménagement et urbanisme.**

Monsieur Christian LAMARCHE, commissaire-enquêteur, recevra en personne, en mairie, les observations du public le **Mardi 10 septembre 2024 de 16h30 à 19 heures.**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos, paraphé et signé par le commissaire-enquêteur, qui dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la Mairie de Vélizy-Villacoublay. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dès la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera sur la finalisation de la procédure de déclassement partiel et le nouveau tracé de la rue Maryse Bastié, au vu des dites conclusions et observations formulées.